Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260115-202601-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PERTRE
(ILLE ET VILAINE)

SEANCE DU 15/01/2026

Date d'affichage : 08/01/2026
Date de la convocation : 08/01/2026
Nombre de conseillers :
- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 14

L'an deux mil vingt six, le quinze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de LE PERTRE sous la présidence de M THEBERT Aurélien

Etaient présents : THEBERT Aurélien, THIKEN Christine, HUBERT Philippe, DORGERE Magali, POTTIER Stéphane, RONCERAY Dominique, MEREL Pierrick, POIRIER Anne-Marie, BELLAYER Nadine, THEBERT Mickaël, CROISSANT Elodie, SERRAND Caroline, LORHO Pascal, ~~LEOTHIER Véronique~~, BEDOUIN Gaël,

Etaient absents excusés: Mme LEOTHIER Véronique

Mme SERRAND Caroline est nommée secrétaire de séance.

2026/01 TRANSFERT ACTIF DU LOGEMENT AU DESSUS DE LA PHARMACIE ACQUIS SUR LE BUDGET ANNEXE DES LOCAUX PROFESSIONNELS VERS LE BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement au-dessus de la pharmacie avait été inscrit au même titre que le local professionnel de la pharmacie sur le budget des locaux professionnels ;
Au vu des travaux de réhabilitation qui vont être réalisés dans ce logement afin de le transformer en trois logements sociaux, il convient donc de transférer ce bien, référencé à l'inventaire « APPART ETAGE » , sur le budget des logements sociaux.
Le montant de l'actif à transférer vers le budget annexe des logements sociaux s'élève à 214 500€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le transfert de l'actif dudit bien vers le budget annexe des logements sociaux pour un montant de 214 500.00€

Pour extrait conforme
Le Maire
Aurélien THÉBERT

